



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le vendredi 7 décembre 2018 — N° 8

Neuf heures quarante

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- Le député de Masson sur le sujet suivant : *Une Guignolée marquée par la générosité.*
- La députée de Fabre sur le sujet suivant : *Souligner le 100^e anniversaire de la fête nationale de la Roumanie.*
- La députée de Laviolette–Saint-Maurice sur le sujet suivant : *Hommage à Yvon Leclerc.*
- Le député de LaFontaine sur le sujet suivant : *L'excellence du Club de soccer de Rivière-des-Prairies.*
- La députée de Louis-Hébert sur le sujet suivant : *Michel Juneau, l'homme aux multiples talents.*
- La députée de Gaspé sur le sujet suivant : *Hommage au Festival de musique du bout du monde de Gaspé.*
- La députée de Soulanges sur le sujet suivant : *Souligner une initiative du Centre de femmes La Moisson.*
- La députée de Rouyn-Noranda–Témiscamingue sur le sujet suivant : *Christine Girard, haltérophile olympique, reçoit deux médailles six et dix ans plus tard.*
- Le député de Chambly sur le sujet suivant : *La lecture en cadeau.*
- La députée de Verdun sur le sujet suivant : *Hommage aux Grands Verdunois 2018.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

- DÉPÔTS**
- a) documents
 - b) rapports de commissions
 - c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

Motions présentées lors du discours d'ouverture et au cours du débat qui s'ensuit:

Motions formulant un grief présentées par :

Le chef de l'opposition officielle :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de rigueur et pour sa remise en doute des règles comptables utilisées par le ministère des Finances et validées par la Vérificatrice générale, ce qui nuit à la confiance des citoyens envers nos institutions et à la saine gestion de l'État.

Le chef du deuxième groupe d'opposition :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour l'absence d'engagements concrets, détaillés et chiffrés pour améliorer les services offerts aux Québécois.

La chef du troisième groupe d'opposition :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour la faiblesse de ses orientations en matière de protection de l'environnement, notamment en matière de lutte aux changements climatiques et de diminution de gaz à effet de serre.

Le député de Rimouski:

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour l'absence d'engagements concrets, détaillés et chiffrés pour lutter contre la pauvreté au Québec.

La députée de Sherbrooke :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque de vision globale et pour son manque de cohérence en matière d'éducation et de services éducatifs à la petite enfance.

La députée de Saint-Laurent :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui refuse d'écouter les partenaires en petite enfance et en éducation concernant les impacts que la maternelle 4 ans pour tous les enfants auraient sur le réseau des services de garde et sur le réseau de l'éducation.

Le député de Pontiac :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste alors qu'il fait le choix de l'idéologie plutôt que la science et qu'il fait fi des experts en santé publique concernant l'âge minimal pour l'achat et la possession du cannabis.

La députée de Saint-Henri–Sainte-Anne :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui refuse de reconnaître que l'enjeu numéro un du développement économique au Québec est la pénurie de main-d'œuvre.

Le député de Jonquière :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son refus de s'engager à atteindre la cible de réduction de gaz à effet de serre de 2020.

Le député de Laurier-Dorion :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son intention d'abaisser les cibles d'immigration au cours des prochaines années.

La députée de Marguerite-Bourgeoys :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui abandonne complètement les plus vulnérables de notre société et ignore complètement les besoins en services sociaux des citoyens et organismes communautaires, et ce, en situation de surplus budgétaires importants.

La députée de Rouyn-Noranda–L'Émascamingue :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour ne pas avoir annoncé de mesures soutenant la conversion écologique du secteur agricole.

Le député de René-Lévesque :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son manque de volonté de soutenir nos régions et l'Est du Québec en particulier et l'absence d'engagements clairs et concrets pour favoriser leur développement.

La députée de Verdun :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui laisse le milieu culturel du Québec sans aucune réponse quant au maintien des sommes liées à la politique culturelle du Québec lancée par le gouvernement précédent.

Le député de D'Arcy-McGee :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste et le premier ministre pour l'absence d'une vision humaniste sur l'avenir des relations gouvernementales avec les Premières nations et les Inuits, avec qui nous partageons le territoire québécois.

Le député de Rosemont :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour l'absence d'engagement concret dans le réinvestissement des services publics.

La députée de Mercier :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son projet de troisième lien entre Lévis et Québec.

Le député de La Pinière :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour ses promesses de projets d'infrastructures sans financement supplémentaire qui laissent entendre à la population qu'ils pourraient être réalisés sans impacts sur les projets déjà en cours.

Motion du premier ministre proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement.

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) Projet de loi n° 1
Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales
Présenté par la ministre de la Sécurité publique le **29 novembre 2018**
- 2) Projet de loi n° 2
Loi resserrant l'encadrement du cannabis
Présenté par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux le **5 décembre 2018**
- 3) Projet de loi n° 3
Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire
Présenté par le ministre des Finances le **6 décembre 2018**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

4) Projet de loi n° 191

Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de prescrire la diffusion de renseignements relatifs à l'utilisation des sommes octroyées aux députés dans l'exercice de leurs fonctions

Présenté par le député de Gouin le **6 décembre 2018**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission
peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée*

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES
RESSOURCES NATURELLES**

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

COMMISSION DES INSTITUTIONS

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au Feuilleton du mercredi*

- 3) M. LeBel (Rimouski) – **7 décembre 2018**
Au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Depuis plus de 20 ans, les montants associés aux pensions alimentaires ne sont plus imposables, mais continuent d'affecter les sommes reçues par les bénéficiaires de l'aide sociale. « La loi sur l'aide sociale prévoit qu'une personne doit faire valoir ses droits et recours comme conditions de son admissibilité aux prestations [...]. Cette même logique est appliquée en matière de pensions alimentaires. » Lorsqu'il y a recours aux prestations, le montant associé à la pension alimentaire est soustrait de celui auquel un ou une prestataire a droit. Contrairement aux revenus de travail – comptabilisés seulement à partir d'un certain montant –, les pensions alimentaires pour conjoints ou pour enfants sont comptabilisées. Cette injustice touche près de 8000 familles au Québec.

Lors de l'étude du projet de loi n°173, Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi, le Parti Québécois a déposé un amendement visant à ce que les pensions alimentaires pour l'entretien d'un enfant ne soient pas comptabilisées aux fins de l'établissement de la prestation accordée à l'adulte seul ou à la famille. Cette disposition, rejetée par le Parti libéral du Québec, avait été ouvertement appuyée par la Coalition Avenir Québec (CAQ). Son porte-parole en matière d'emploi et de solidarité sociale, Sébastien Schneeberger, soutenait « vouloir corriger cette injustice une fois pour toutes ». À ce moment, la CAQ et le Parti Québécois s'entendaient pour dénoncer la décision du gouvernement libéral, qui laissait en plan des milliers de Québécois, alors qu'une solution simple était proposée.

À la suite du dépôt du projet de règlement, en juillet dernier, et maintenant qu'elle détient majoritairement le pouvoir, la CAQ n'a fait aucun suivi de ce dossier. Le projet de loi n° 394 visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social, déposé par Lisette Lapointe, députée de Crémazie (Parti Québécois) en 2008, a déjà été présenté. Il proposait de modifier l'article 55 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles en excluant les pensions alimentaires du calcul des prestations d'aide sociale accordées. Le chef de la CAQ lui-même avait voté en faveur de la présentation de ce projet de loi.

Tout semble donc en place pour que cette injustice soit corrigée. Ainsi, quand le gouvernement modifiera-t-il cette disposition?

- 4) M. LeBel (Rimouski) – **7 décembre 2018**
À la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Le Regroupement québécois des résidences pour aînés estime que près de 4000 résidences pour personnes âgées ont fermé leurs portes, et ce, en moins de 3 ans. Depuis quelques semaines, on constate d'ailleurs que le nombre de ces résidences qui annoncent la fermeture prochaine de leurs portes ne cesse d'augmenter. Le problème : les propriétaires exigent le départ imminent des résidents, ne leur laissant que quelques jours – voire que quelques heures – pour quitter et se trouver un nouveau logis. Pour ces personnes, souvent vulnérables ou en perte d'autonomie, les démarches associées à une plainte sont considérables; celles associées à un déménagement expéditif le sont encore plus.

Il existe des règles qui ne sont visiblement pas respectées. Selon l'article 346.0.17.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, « l'exploitant d'une résidence privée pour aînés qui désire cesser ses activités [...] doit donner un préavis d'au moins six mois [...] à l'agence concernée », soit un Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS). Lorsque ce délai n'est pas respecté, l'exploitant commet une infraction au sens de la loi et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 9600 \$. Or, ces amendes sont rarement infligées puisque la fermeture de la résidence entraîne nécessairement la fin de l'existence de l'entreprise privée. Ainsi, personne ne « paye le prix ».

En mai dernier, alors qu'il faisait partie de l'opposition, le député de Beauce-Sud s'était vertement prononcé à ce sujet, disant vouloir « protéger les aînés contre les fermetures sauvages et leur permettre de vieillir dans la dignité.

Ma question est la suivante :

À la lumière de cette déclaration, le gouvernement compte-t-il modifier la loi afin de clarifier les moyens pouvant protéger les résidents et tenir les propriétaires responsables de leurs actions?

- 5) M. LeBel (Rimouski) – **7 décembre 2018**
Au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, lancé en mai dernier, proposait 43 mesures et actions, dont la sortie de plus de 100 000 personnes de la pauvreté ainsi que l'augmentation du revenu des personnes en situation de pauvreté. Avec ce plan, le gouvernement précédent promettait un investissement de 1,25 G\$ afin d'introduire un revenu de base pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi. Ce programme représentait la possibilité, pour ces personnes en situation de lutte constante contre la pauvreté, de toucher un revenu annuel d'environ 18 000 \$.

En 2018, *la Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi* a été déposée, adoptée puis sanctionnée. Or, les intentions réglementaires, déposées au même moment que l'a été le projet de loi, semblent inexistantes. Aujourd'hui, près d'un an après l'annonce de ce plan, aucun règlement n'a été édicté.

Mes questions sont les suivantes :

Afin de lutter contre la pauvreté, est-ce que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale va s'engager à mettre en place un revenu de base pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, et ce, avant la fin de l'année?

Quand le règlement à cet effet sera-t-il adopté?

- 6) M. Ouellet (René-Lévesque) – **7 décembre 2018**
Au président du Conseil du trésor

Dans un article publié le 28 août 2018 dans le journal *La Presse*, le journaliste Martin Croteau a fait état de l'engagement de la Coalition Avenir Québec de couper 5000 emplois dans la fonction publique au cours d'un premier mandat. L'actuel premier ministre affirmait alors que ces 5000 fonctionnaires ne livraient aucun service à la population, donc que leurs postes étaient superflus.

La même journée, on pouvait également lire, dans un article de Caroline Plante de *La Presse canadienne*, que le président général du SFPQ, Christian Daigle, affirmait que l'engagement de la Coalition Avenir Québec aurait des impacts sur l'offre et la qualité des services à la population.

De son côté, le 29 août 2018, l'équipe de La Vérif de Radio-Canada rapportait que selon une évaluation réalisée par le Secrétariat du Conseil du trésor, pour la fonction publique uniquement, 15 000 employés réguliers devraient être embauchés au cours des 5 prochaines années.

Mes questions sont les suivantes :

- Le président du Conseil du trésor maintient-il l'engagement de sa formation politique de couper 5000 emplois dans la fonction publique au cours du présent mandat?
- Combien d'emplois dans la fonction publique seront coupés pour l'année financière 2019-2020? Combien pour les années suivantes?
- Combien de postes de fonctionnaires le président du Conseil du trésor compte-t-il couper dans chacun des ministères et secrétariats au cours du présent mandat, et pour chacune des années financières de celui-ci?
- Le président du Conseil du trésor remet-il en question l'évaluation réalisée par le Secrétariat du Conseil du trésor?

- 7) M. Ouellet (René-Lévesque) – **7 décembre 2018**
Au ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale

Le premier ministre s'est engagé à regrouper les centres de traitement de l'information (CTI).

Ma question est la suivante :

- Quels centres de traitement seront regroupés, et selon quel échéancier?

- 8) M. Ouellet (René-Lévesque) – **7 décembre 2018**
Au ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale

Le premier ministre s'est engagé à diminuer les dépenses en technologies de l'information (TI) et à en assurer une meilleure gestion.

Mes questions sont les suivantes :

- Quelles sont les cibles du ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale pour chacun des ministères et secrétariats?
- Quels programmes et quels contrats seront révisés pour chacun des ministères et secrétariats?

9) **M. Ouellet (René-Lévesque) – 7 décembre 2018**

Au président du Conseil du trésor

Le premier ministre s'est engagé à réduire les coûts d'approvisionnement en biens et services d'au moins 10 % pour l'État.

Mes questions sont les suivantes :

- Le président du Conseil du trésor maintient-il l'engagement de sa formation politique de réduire les coûts d'approvisionnement en biens et services d'au moins 10 % pour l'État dans le présent mandat?
- Quelles sont les cibles de réduction pour chacun des ministères et secrétariats? Selon quel échéancier?

10) **M. Ouellet (René-Lévesque) – 7 décembre 2018**

Au président du Conseil du trésor

Le premier ministre s'est engagé à transférer 5000 postes de fonctionnaires en région.

Mes questions sont les suivantes :

- Le président du Conseil du trésor maintient-il l'engagement de sa formation politique de transférer en région 5000 fonctionnaires au cours du présent mandat?
- Quels ministères seront touchés?
- Quelles régions accueilleront ces 5000 fonctionnaires?
- Pour chacun des ministères, combien de fonctionnaires le gouvernement compte-t-il transférer en région et quel est l'échéancier, par région et par année financière?

11) **Mme Fournier (Marie-Victorin) – 7 décembre 2018**

Au ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

En septembre 2016, sans aucune consultation, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a pris la décision de remplacer l'évaluation du niveau de français des nouveaux arrivants – faite jusqu'alors par des professeurs – par un système de classement en ligne.

Or, ce test fonctionne très mal. Plusieurs immigrants sont mal évalués et envoyés dans une classe de francisation qui ne correspond pas à leur niveau réel en français. Cette situation a créé des disparités entre les groupes de francisation, ce qui cause des retards dans l'enseignement et une baisse de rendement dans les classes. Évidemment, cela a eu comme effet de décourager de nombreux élèves et de faire bondir les taux d'abandon. Tout reclassement doit être approuvé par Québec et celui-ci les accorde au compte-gouttes, pour des raisons « administratives ».

Mes questions sont les suivantes :

- Le ministre peut-il s'engager à suspendre le test en ligne, au moins jusqu'à ce que l'on corrige cette situation aberrante?
- Le ministre peut-il nous fournir un état de la situation : combien de demandes de redoublement et de reclassement sont refusées, et combien sont acceptées?

12) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **7 décembre 2018**
Au ministre des Transports

Selon un article du *Journal de Québec* paru le 15 octobre 2018, l'application mobile des taxis de Québec pourrait devenir inopérante le 1^{er} janvier 2019, en raison d'une décision récente de la Cour supérieure qui suspend la fusion des territoires de taxi.

Les concepteurs avaient obtenu du ministère des Transports – par l'entremise d'un projet pilote qui expirera le 31 décembre 2018 – la permission de fusionner virtuellement les territoires de taxi en attendant que le regroupement de ces zones entre réellement en vigueur, comme l'avait promis le gouvernement du Québec. Aux yeux du Regroupement des intermédiaires de taxi de Québec (RITQ), cela est essentiel pour diminuer le temps d'attente et concurrencer efficacement la multinationale Uber.

Mes questions sont les suivantes :

- Pour permettre à l'application mobile de demeurer opérante, le ministre peut-il s'engager à prolonger le projet pilote au-delà du 1^{er} janvier 2019?
- Quelles mesures le ministre prendra-t-il pour rendre les fusions souhaitées par le RITQ pérennes au-delà du projet pilote, déjà en place depuis 3 ans?

13) **Mme Fournier (Marie-Victorin) – 7 décembre 2018**

Au ministre des Transports

Selon un article paru sur le site Web de Radio-Canada le 5 décembre 2018, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) refuse de rendre publique une étude de faisabilité à propos d'un tunnel entre Québec et l'île d'Orléans. Pourtant, alors qu'elle était dans l'opposition, la CAQ exigeait le dévoilement de toutes les études concernant un troisième lien entre Québec et Lévis.

C'est la firme AECOM Consultants inc. qui a été mandatée, en 2009, pour réaliser cette analyse, au coût de 159 883 \$.

Mes questions sont les suivantes :

- Le ministre peut-il nous fournir une copie de l'étude réalisée par la firme AECOM Consultants inc.?
- Le cas échéant, le ministre peut-il nous fournir une copie de toute autre étude de faisabilité ayant été réalisée à propos d'un tunnel entre Québec et l'île d'Orléans?

14) **M. Gaudreault (Jonquière) – 7 décembre 2018**

À la ministre de la Santé et des Services sociaux

La municipalité d'Albanel, au Lac-Saint-Jean, se trouve sans médecin depuis juin dernier. En conséquence, plus de 2000 patients orphelins doivent se rendre dans la ville voisine, à Dolbeau-Mistassini, pour voir un professionnel de la santé.

Ma question est la suivante :

Quand les citoyens d'Albanel et des alentours auront-ils accès à un médecin de famille dans leur municipalité?

15) **M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – 7 décembre 2018**

À la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Hydro Québec a lancé un appel d'offres en 2015 pour l'achat d'un bloc de 6 MW d'électricité à produire à partir d'un parc éolien devant être couplé à l'usine thermique de Cap-aux-Meules, aux Îles-de-la-Madeleine. Ce projet devait être réalisé sur des terres publiques, dans un habitat floristique protégé, sous la gestion de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, dans le secteur de la Dune-du-Nord. L'implantation du parc éolien dans cet habitat protégé a fait l'objet d'une consultation publique du BAPE en mai 2017.

Depuis cette consultation, les promoteurs attendent la décision du gouvernement avant d'aller de l'avant. Diverses autorisations ont été demandées par les promoteurs, notamment celles, à la mi-septembre 2018, pour la construction de chemins et d'aires de travail. De même, un décret gouvernemental relatif à l'article 19 de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* (LEMV) a été sollicité.

Notons qu'en mai 2018, Hydro-Québec (HQ) annonçait le projet de raccordement de l'archipel par câble sous-marin à son réseau intégré et complémentaire, ainsi que le développement d'un microréseau aujourd'hui encore non défini. Le raccordement, faisable selon HQ d'ici 2025, s'avérerait, en plus d'être avantageux financièrement, hautement efficace sur le plan de la réduction des gaz à effet de serre (GES) émis par la centrale thermique de Cap-aux-Meules.

De plus, les médias (*Le Journal, Hydro-Québec : 12 projets inutiles à 3,2 G\$, 15 novembre 2018*) rapportaient, vers la mi-novembre 2018, que le projet de parc éolien Dune-du-Nord figurait au nombre des projets de développement éolien que le gouvernement estime inutiles et coûteux.

D'une part, les promoteurs du projet, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que la Communauté maritime attendent impatiemment la décision du gouvernement. D'autre part, des groupes environnementaux, dont Nature Québec, demandent le rejet du décret gouvernemental.

Ma question est la suivante :

Est-ce que la ministre recommandera l'adoption d'un décret relatif à l'article 19 de la LEMV, tel que l'ont sollicité les promoteurs du parc éolien Dune-du-Nord, et selon quel échéancier la décision sera-t-elle rendue?

- 16) **M. Roy (Bonaventure) – 7 décembre 2018**
À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Le premier ministre s'est engagé à transférer l'équivalent d'un point de TVQ aux municipalités.

Mes questions sont les suivantes :

- Quand le gouvernement entend-il donner aux municipalités l'équivalent d'un point de TVQ?
- Quelles seront les modalités de ce transfert?

- 17) M. Roy (Bonaventure) – **7 décembre 2018**
Au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Au cours des dernières semaines, nous avons appris, par le biais des médias, de nombreuses coupes dans le réseau des Universités du Québec, touchant particulièrement les établissements en région. Ces coupes résultent de la nouvelle formule de financement pour les universités, qui prive celles en région d'un financement alloué en reconnaissance de leur rôle régional.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que le ministre a l'intention de rehausser le financement des universités en région, en réintégrant l'enveloppe budgétaire qui reconnaissait leur importance, leur mission et leur rôle régionaux?
- Si oui, dans quel échéancier?

- 18) M. LeBel (Rimouski) – **7 décembre 2018**
Au ministre des Transports

Le 26 juillet dernier, le chef de la CAQ, en visite à Rimouski, a explicitement promis de réintégrer le tronçon de l'autoroute 20 entre Trois-Pistoles et Le Bic au Programme québécois des infrastructures (PQI) si un gouvernement de la CAQ était élu.

« Oui, il [le projet de la 20] va être remis dans le PQI, et rapidement (...). Il est temps qu'elle se fasse, la 20, de la doubler. »

– François Legault, 27 juillet 2018, sur les ondes de CFYX 93

Ma question est la suivante :

À quel moment le ministre compte-t-il réinscrire le tronçon de l'autoroute 20 entre Trois-Pistoles et Le Bic (Rimouski) au Programme québécois des infrastructures?

19) **Mme Perry Mélançon (Gaspé) – 7 décembre 2018**
Au premier ministre

En 2000, lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, alors présidé par l'actuel premier ministre, l'État québécois faisait preuve d'audace et démontrait la confiance qu'il avait en sa jeunesse en régularisant le financement de forums jeunesse dans toutes les régions du Québec. Le message lancé aux jeunes était sans équivoque : nous avons besoin de vous pour avancer comme société et nous voulons que vous vous donniez un véhicule pour ce faire.

Des centaines de jeunes, portés par l'espoir de faire bouger les choses, d'améliorer le sort des autres jeunes et de participer au développement de leur région se sont alors levés et mis au travail. Des jeunes bénévoles et employés des forums ont changé leur communauté, mais ils se sont aussi changés eux-mêmes; ils sont devenus des citoyens engagés, des acteurs de changement ayant un impact significatif sur leur environnement, leur communauté et leur région.

Or, 15 ans plus tard, le précédent gouvernement a annoncé l'abolition de ces organisations, pensant faire taire la voix de ces jeunes mobilisés, pensant que seuls les préfets et les élus municipaux étaient à même de défendre les intérêts des jeunes en région. Mais cela en prend davantage pour démotiver les jeunes; encore aujourd'hui, 10 forums et la table de concertation – maintenant appelée Citoyenneté jeunesse – sont toujours actifs et mènent différents projets, et ce, malgré un financement instable, voire parfois absent.

Mes questions sont les suivantes :

- Le premier ministre s'engage-t-il à réinvestir dans les forums jeunesse afin de soutenir la mission des 10 forums existants et de Citoyenneté jeunesse?
- S'engage-t-il à appuyer financièrement la création de 7 nouveaux forums dans les régions où il n'y en a pas actuellement?

20) **M. Roy (Bonaventure) – 7 décembre 2018**
Au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dans un article publié le 25 septembre dernier dans le journal *Le Devoir*, le premier ministre du Québec nous apprend qu'il s'engage à modifier le régime forestier afin que l'État puisse octroyer des droits de coupe pouvant aller jusqu'à une période de 10 ans à de gros joueurs de l'industrie.

Reconnaissant ensuite que les plus petits joueurs pourraient se trouver désavantagés si son gouvernement allait en ce sens, il persiste malgré tout, osant même dire que « les grandes entreprises forestières sont contraintes de partager la ressource forestière avec des coopératives ».

Devant l'incertitude suscitée par les propos du premier ministre, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs doit sans détour écarter cette possibilité.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que le gouvernement va sacrifier l'avenir des coopératives forestières, qui créent et maintiennent des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec, pour satisfaire les multinationales?
- Le ministre peut-il s'engager à protéger l'accès à l'économie forestière aux coopératives québécoises, qui sont des acteurs clés dans toutes les régions du Québec?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

a) 5 décembre 2018

Loi entérinant l'Entente relative à la notion de groupe parlementaire, au fonctionnement de l'Assemblée et des commissions parlementaires, ainsi qu'aux aspects budgétaires pour la durée de la 42^e législature – *leader parlementaire du gouvernement et ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, leader parlementaire de l'opposition officielle, député de Rimouski, député de Gouin.*

Projets de loi publics au nom des députés

b) 5 décembre 2018

Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social – *députée de Sherbrooke.*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS